MB/VB
2026/32

ARRONDISSEMENT D'AVESNES SUR HELPE
VILLE DE PONT SUR SAMBRE

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 059-215904673-20260623-D2026_32-DE

EXTRAIT DU PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 22 JUIN 2026

Date de convocation : 15/06/2026
Date d'affichage : 15/06/2026

Nombre de conseillers en exercice : 19
Présents : 18
Votants : 19

Le vingt-deux juin deux mil vingt-six à dix-neuf heures,
Le Conseil Municipal de la Ville de PONT SUR SAMBRE étant réuni, après convocation légale, au salon d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur DELCROIX Sébastien, Maire

Etaient présents : M. DELCROIX Sébastien – M. HUVELLE Richard – Mme DUPIRE Agnès – M. FARHI Dany – Mme COCHARD Aurore – M. DUPONT Jérôme – Mme AVONTS Martine – M. COUTO José – Mme LEGER Roselyne – Mme CAUSEUR Nathalie – Mme CHANDELIER Sylvie – Mme GILLOT Séverine – Mme DECOTTE Valérie - M. BOMBECKE Sébastien – M. LEMBOURG Julien – M. DORMIGNY Matthias – M. BEAUVILAIN Dylan – M. HIROUX Frédéric
Etaient absents excusés : Madame LEMAITRE Caroline a donné son pouvoir à Monsieur DELCROIX Sébastien
Etaient absents :

Monsieur HUVELLE Richard est désigné secrétaire de séance à l'unanimité des conseillers municipaux présents.

OBJET : Formation des commissions municipales – A annexer à la délibération n°13/2026 du conseil municipal du 30 mars 2026

Le rapporteur explique aux membres du Conseil Municipal :

- qu'un conseiller municipal souhaite intégrer la commission municipale « Fêtes, Cérémonies et vie associative ».
- qu'un conseiller municipal souhaite intégrer la commission municipale « Travaux et grands projets »

Par conséquent, il propose aux membres du Conseil Municipal de :

- Relever à 12 le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « fêtes, cérémonies et vie associative »

- Relever à 9 le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « travaux et grands projets »

- D'accepter la candidature de Dylan BEAUVILAIN au sein de la commission municipale « fêtes, cérémonies et vie associative »

- D'accepter la candidature de Julien LEMBOURG au sein de la commission municipale « travaux et grands projets »

Envoyé en préfecture le 24/06/2026
Reçu en préfecture le 24/06/2026
Publié le
ID : 059-215904673-20260623-D2026_32-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal

Avec 19 Voix POUR,

AUTORISE

- Monsieur le Maire à relever **à 12** le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « fêtes, cérémonies et vie associative »
- **M. BEAUVILAIN Dylan** à intégrer la commission municipale fêtes, cérémonies et vie associative qui se compose donc de :

Commission Fêtes, Cérémonies et vie associative
Nombres de Membres : 12
Président : Monsieur le Maire
Membres : Jérôme DUPONT – Sébastien BOMBECKE – Julien LEMBOURG – José COUTO – Frédéric HIROUX – Nathalie CAUSEUR – Caroline LEMAITRE – Martine AVONTS – Sylvie CHANDELIER – Roselyne LEGER – Dylan BEAUVILAIN

- Monsieur le Maire à relever **à 9** le plafond maximum de conseillers municipaux pouvant siéger au sein de la commission municipale « Travaux et grands projets
- **M. LEMBOURG Julien** à intégrer la commission municipale travaux et grands projets qui se compose donc de :

Commission Travaux et grands projets
Nombres de Membres : 9
Président : Monsieur le Maire
Membres : Richard HUVELLE – Dany FARHI – Jérôme DUPONT – Dylan BEAUVILAIN – Matthias DORMIGNY – Sébastien BOMBECKE – Roselyne LEGER – Julien LEMBOURG.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Lille, dans un délai de deux mois suivant sa publication.

A PONT SUR SAMBRE
Le 23 juin 2026

Le secrétaire de séance,
Richard HUVELLE

MAIRIE DE PONT-SUR-SAMBRE
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Le Maire
Sébastien DELCROIX